
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.21PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'250'000.--
pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les bâtiments de la STRID.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 8 juillet 2014.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Joëlle BETTEX, Claire-Lise DETREY, Maximilien BERNHARD, Jean-David CHAPUIS, Christian GIROUD, Nicola SCHIRINZI et du soussigné, désigné rapporteur. Monsieur Piero SUTTERLET était excusé, mais non remplacé.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Gloria CAPT, accompagnée de Monsieur Philippe GENDRET, chef du service des énergies, et de Monsieur Jean-Charles ERLICZ, contrôleur des installations électriques. Nous les remercions pour les informations fournies et les réponses apportées à nos questions.

Le développement durable de la ville est l'une des quatre grandes orientations stratégiques choisies pour la législature 2011-2016 par la Municipalité actuelle. La politique énergétique est une dimension cruciale de cet engagement, et l'objectif de la Municipalité est de réduire l'empreinte environnementale de notre ville, notamment en augmentant la part d'électricité produite à travers les énergies renouvelables. Cette stratégie s'avère d'autant plus nécessaire depuis la décision du Conseil fédéral de sortir progressivement de l'énergie nucléaire. Concrètement, l'objectif est de produire 20% des besoins énergétiques de la commune à partir du renouvelable d'ici 2020. Selon les prévisions actuelles, l'énergie solaire devrait couvrir 7% de ces besoins en 2020.

La centrale photovoltaïque proposée dans le présent préavis devrait permettre de couvrir 0.5% de nos besoins en énergie électrique, portant le pourcentage d'énergie produite par le photovoltaïque de 2.6% à 3.1% (ces chiffres incluent toutes les installations, notamment privées, gérées par le SEY). La centrale de la STRID serait la plus grande des centrales photovoltaïques gérées par notre commune, sept fois plus puissante que la centrale solaire participative, et permettrait de couvrir les besoins de 190 ménages. Grâce à un partenariat avec la STRID, le coût réel du projet serait de Fr. 625'000.- pour la ville, amortis sur 20 ans. En effet, 50% du crédit demandé serait remboursé par STRID SA dès la fin des travaux, donc d'ici la fin de l'année. L'investissement s'avère peu risqué car la technologie est maîtrisée, le projet est rentable et durable, et il s'intègre bien dans le paysage. De plus, aucune opposition n'a été émise.

Durant les questions et la discussion, les commissaires se sont étonnés de ne pas voir le bilan carbone dans la Boussole 21. En effet, les panneaux sélectionnés étant produits et montés en Chine, les commissaires se sont demandés si l'impact carbone en serait affecté. Les compléments d'information apportés par la Municipalité ont permis de dissiper ces craintes, les bilans carbone des modules européens standards (montage en Europe) et des modules chinois étant quasiment identiques.

La commission accueille positivement l'engagement du SEY dans une partie des travaux, augmentant ainsi le savoir-faire des services de la commune dans le domaine du renouvelable. Plus globalement, elle considère l'objectif des 20% d'énergie renouvelable en 2020 comme difficile à atteindre étant donné les diverses oppositions aux éoliennes et les incertitudes liées à la géothermie (sources d'énergie qui devraient représenter chacune 5% de l'énergie produite en 2020). L'investissement dans l'énergie solaire s'avère donc d'autant plus urgente et nécessaire.

Conclusions : La commission considère que le projet d'une centrale solaire à la STRID est une excellente opportunité pour la ville, et elle prévoit un impact environnemental très positif. Elle vous invite donc, à l'unanimité de ses membres, à accepter les articles 1, 2, et 3 tels que présentés par la Municipalité.

Mathias Humbert

